



Traité Pessa'him

Michna 8 - Chapitre 10

י, ח אין מפטירין לאחר הפסח אפיקומון. ישנו מקצתן, יאכלו;
וכלן, לא יאכלו. רבי יוסי אומר, נתנמנמו, יאכלו; נרדמו, לא
יאכלו.

On ne mange pas après le Pessah l'Afikoman. Si une partie s'est endormie, ils pourront continuer à manger. Tous, ils ne devront plus à continuer à en manger. Rabbi Yossi dit : s'ils ont somnolé, ils pourront continuer à manger ; s'ils se sont assoupis, ils ne pourront pas continuer à en consommer.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions